



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 890 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'un utilisateur de cannabis sur quatre le consomme à des fins médicales seulement;

CONSIDÉRANT QUE le cannabis est prescrit par des médecins pour divers problèmes de santé graves, tels que la douleur neuropathique aiguë, la spasticité et neuropathie associées à la sclérose en plaques, la perte d'appétit chez les patients atteints du syndrome d'émaciation par le VIH, et les nausées induites par la chimiothérapie;

CONSIDÉRANT QUE s'il est fumé ou vapoté, le cannabis peut procurer un soulagement en 15 minutes, contrairement aux 60 à 90 minutes propres à l'ingestion d'huiles, de gélules ou de produits comestibles;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs de cannabis médicinal peuvent parfois en consommer plusieurs fois par jour pour soulager leurs symptômes, y compris dans des espaces publics;

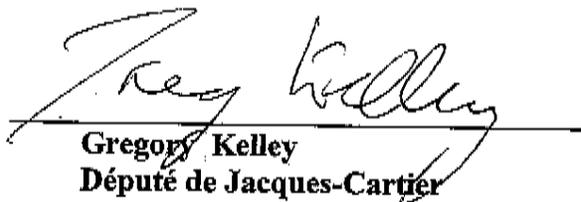
CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de logements et les syndicats de copropriétés interdisent la consommation de cannabis sans tenir compte des besoins médicaux de certains;

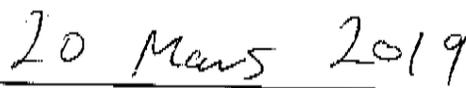
CONSIDÉRANT QU'une interdiction de consommation dans les lieux publics affligera indûment les consommateurs de cannabis médicinal et qu'ils ont droit, en vertu de la Charte québécoise des droits et libertés, à la reconnaissance et à l'exercice de ces droits, sans distinction, exclusion ou préférence fondée, entre autres, sur la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'inclure dans le projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, une exemption permettant de fumer ou de vapoter du cannabis médicinal dans tout lieu public où la réglementation autorise la consommation de tabac.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Gregory Kelley
Député de Jacques-Cartier


Date de signature de l'extrait